

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 72-1273/EG/SAS portant ouverture d'un concours direct pour l'admission d'élèves infirmiers au Centre d'enseignement professionnel hospitalier au titre de l'année 1972.

n° 72-1273/EG/SAS

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES  
SOCIALES

Date de publication

29 août 1972

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1972

Date du numéro

10 septembre 1972

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

— Un concours direct pour l'accession à l'emploi d'infirmier de la catégorie C du corps territorial de la Santé publique sera ouvert à Djibouti aux candidats âgés de 17 ans au moins et de 24 ans au plus, titulaires du brevet d'études du premier cycle. Le nombre de postes mis au concours est fixé à quatre.

#### Art. 2

— Tes lieu, date et horaire des épreuves du concours seront indiqués ultérieurement,

#### Art. 3

— Les déclarations de candidatures seront reçues à la Direction de la Santé publique, jusqu'au 1er octobre 1972.